

« Été culturel 2022 »

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

à l'attention des opérateurs culturels et collectivités de Normandie

Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire qui touche durablement la sphère culturelle et qui a éloigné ou privé les habitants des rencontres physiques de la vie culturelle, le ministère de la Culture reconduit le dispositif « été culturel » en 2022.

Dans ce cadre, la DRAC Normandie lance un appel à manifestation d'intérêt auprès de l'ensemble des opérateurs culturels, associations et autres structures de droit privé, collectivités, communes, EPCI du territoire, ainsi que les établissements publics à vocation culturelle, qui souhaitent développer une action visant la participation des habitants à la reprise de la vie culturelle cet été, ainsi que le soutien aux artistes et aux professionnels du secteur culturel.

Objectifs

- Proposer une offre culturelle aux territoires et aux habitants qui en sont les plus éloignés, notamment en zone rurale et dans les quartiers politique de la ville
- Aller au plus près des habitants, dans une volonté de développer la participation de tous à la vie culturelle, notamment les jeunes ainsi que les personnes les plus isolées
- Soutenir les artistes et favoriser l'emploi de tous les professionnels du secteur culturel

Eligibilité des projets

L'action présentée, conçue en réponse au contexte estival exceptionnel, est tournée vers les habitants. Elle fait l'objet d'une programmation artistique ponctuelle et inédite, et d'une organisation spécifique par l'opérateur. L'opérateur dépose un projet de programmation cohérent, lisible et d'ampleur (dans la durée comme dans le volume d'actions proposées).

Les actions peuvent prendre différentes formes, telles que :

- Programmation artistique de proximité : formes itinérantes, hors les murs, lieux non dédiés etc.
- Parcours d'action culturelle : ateliers de pratique artistique, projets participatifs, etc.
- Cycle de rencontres d'artistes, de conférences etc.

Tous les champs artistiques sont concernés : danse, musique, théâtre, arts plastiques, cinéma et autres arts visuels et numériques, écriture-lecture, conte, patrimoine, architecture, culture scientifique, mais aussi des formes plus hybrides et des croisements entre disciplines.

Les actions doivent faire intervenir des professionnels de la culture, et des artistes justifiant d'une activité dans les réseaux professionnels de la diffusion artistique.

Seront retenus prioritairement en 2022 :

- les projets nouveaux (qui n'ont pas fait l'objet d'un soutien en 2021),
- les projets qui au-delà de la diffusion de formes artistiques, développent un volet d'actions culturelles conséquents, notamment les projets participatifs pour les habitants, faisant la part belle à la pratique et l'expérience artistique.

Une attention particulière sera également portée :

- aux partenariats avec les acteurs de l'éducation populaire, du champ social et médico-social, avec les établissements engagés dans les dispositifs de vacances apprenantes, avec les acteurs du tourisme social
- à l'emploi de jeunes artistes et au soutien à leur insertion ;
- aux programmations qui font intervenir plusieurs équipes artistiques ;
- aux projets visant l'égalité entre les femmes et les hommes et l'ouverture à la diversité ;
- aux projets visant l'accessibilité au plus grand nombre (gratuité, politique tarifaire avantageuse, mobilité, handicap).

Une vigilance devra être portée à l'adaptation de l'action au protocole de sécurité imposé par le contexte sanitaire

Modalités de financement

La DRAC apporte son soutien au projet par voie de subvention. Elle peut être sollicitée à hauteur de 3 000 € minimum et 20 000 € maximum par projet, jusqu'à 50 % du budget global éligible (hors valorisation en nature ou industrie).

Modalités de dépôt des dossiers :

Démarche dématérialisée - Formulaire unique à remplir sur <https://www.demarches-simplifiees.fr> avant le 6 mai 2022.

Pour toute information, vous pouvez joindre les conseillers à l'action culturelle et territoriale :
Hélène Langlois (département de la Manche et Calvados occidental) : helene.langlois@culture.gouv.fr
Marielle Stinès (département de l'Orne et Caen la Mer) : marielle.stines@culture.gouv.fr
Bruno Ponsonnet (département de l'Eure et Calvados oriental) : bruno.ponsonnet@culture.gouv.fr
Caroline Renault (département de la Seine-Maritime) : caroline.renault@culture.gouv.fr